



INSCRIPTION 2015 – 2016

Le dossier d'inscription est à rendre complet

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Courriel : Date de Naissance :

- Tarif N° 1 - inscription 1 cours par semaine + 1 atelier bâton de santé mensuel : 245 € (Adhésion à l'association 15 € + cours 230 €).
- Tarif N° 2 - inscription 1 cours par semaine + 1 atelier bâton mensuel de : 215 € (Adhésion à l'association 15 € + cours 200 €). Revenu compris entre 12 000 € et 18 000 € (Revenu fiscal annuel)
- Tarif N°3 - inscription pour 1 cours par semaine + 1 atelier bâton de santé mensuel : 185 € (Adhésion à l'association 15 € + cours 170 €). Revenu inférieur à 12 000 € (Revenu fiscal annuel)
- Tarif n° 2 et n° 3 – Réduction sur justificatif uniquement « Revenu fiscal de référence N – 1 obligatoire »**
- Inscription pour 2 cours par semaine et 1 atelier bâton mensuel : Ajouter 125 € au tarif 1, 2 ou 3. **Autres Tarifs : L'adhésion de 15 € est obligatoire pour tout pratiquant (sauf Atelier Mensuel du Samedi).**
- Tarif au cours : 10 € Tarif au mois : 35 € Tarif au trimestre : 100 € Tarif Atelier Bâton de santé, Dimanche : 20 €
- Tarif Atelier mensuel du samedi : Adhérent : 25 € Non Adhérent : 27 €
- Certificat médical obligatoire d'aptitude à la pratique du Qi Gong – Tai Ji dès le 2^{ème} cours (afin de garantir votre couverture par l'assurance de l'association).
- Une photo et une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.
- Dater et signer le règlement intérieur.
Vous avez la possibilité d'un paiement en trois fois sans frais, inscrivez au dos du chèque le mois de retrait.
Pour information chaque encaissement s'effectue entre le 10 et le 15 du mois.
Merci d'établir : 1 chèque pour l'adhésion + Chèques de paiement : Montants avec arrondis. Cochez la case qui vous convient :
- Dans le cadre des droits et libertés de diffusion publicitaire, j'accepte d'être pris en photos, filmé, enregistré lors de cours, de stage et ou autres manifestations publiques. J'accepte la publication et la diffusion de mon image sur tout document imprimé.
- Dans le cadre des droits et libertés de droit de diffusion publicitaire, je refuse d'être pris en photos, filmé, enregistré lors de cours, de stage et ou autres manifestations publiques. Je refuse la publication et la diffusion de mon image sur tout document imprimé.
 J'accepte d'être inscrit au courrier électronique du site de l'association afin de recevoir les informations concernant les activités. Option recommandée.

Date :

signature :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ASSOCIATION « ARURA »

❶ - Enseignement : l'association enseigne les arts de santé et organise des stages de perfectionnement. L'apprentissage est personnel et ne doit-être diffusé.

❷- La pratique des activités proposées : Chaque personne a droit à un cours d'essai. A l'issue de ce cours, son choix effectué, elle aura la possibilité de s'inscrire ou non.

❸- Adhésion : le montant de l'adhésion pour la saison de pratique, de septembre à juin, est fixé à 15 euros hors coût de l'enseignement. Pour accéder aux différentes prestations de l'association, la personne doit remplir un dossier d'inscription et s'acquitter du montant de l'adhésion.

Le dossier d'inscription comprend :

a) Une fiche d'inscription

b) Un certificat de non contre-indication à la pratique de la discipline concernée, est OBLIGATOIRE dès le deuxième cours.

c) Une enveloppe timbrée au nom et adresse de l'adhérent pour la convocation à l'assemblée générale.

Le règlement intérieur, daté, lu & approuvé et signé. L'absence au cours n'entraîne pas de remboursement, sauf cas de force majeur, validé par le bureau.

❹ - Cotisation : le paiement total de l'inscription s'effectue avec la fiche d'inscription dûment remplie. Le pratiquant a la possibilité de régler en trois fois en mettant au dos du chèque le mois de retrait. Les retraits s'effectuent entre le 10 & le 15 du mois.

❺- Les congés scolaires : durant la période des congés scolaires l'enseignant ne dispensera pas de cours sauf cas exceptionnel.

❻- Code d'éthique : Le respect, l'écoute, la bienveillance, la pratique assidue sont requis. Toute attitude déviante aux valeurs énoncées, entraîne une exclusion des cours. Aucun remboursement, ni indemnité de quelque nature que ce soit ne sera versé.

❼- Diffusion – Droit de l'image :

a) L'enregistrement de quelque manière que ce soit des cours et des stages est interdit. La sanction est la récupération de l'enregistrement et l'exclusion temporaire ou définitive de l'association.

b) Dans le cadre de protection des personnes concernant les libertés et les droits de chacun, l'association demande aux adhérents s'ils souhaitent ou non être pris en photos, filmés, enregistrés lors de cours, de stages ou manifestations diverses (Fiche inscription). Les photos peuvent rentrer dans le cadre de publications effectuées par l'association, pour la promotion de ses activités sur différents types de supports.

❽- Les enseignants ne peuvent être enregistrés ou filmés sans leur accord.

LIEU & DATE

« LU & APPROUVE » SIGNATURE